

Une quinzaine d'infractions pénales possibles chez Nethys

- La commission Publifin/Nethys a présenté son rapport définitif, lundi midi, à Namur.
- Elle relève, notamment, 15 indices d'infractions pénales qui seront transmis à la justice.
- La commission aura mis en évidence une manière "dépassée" de faire de la politique.

Ils sont venus, ils étaient tous là. Les cinq membres du bureau (Olga Zrihen et Patrick Prévot pour le PS, Jean-Luc Crucke pour le MR, Stéphane Hazée pour Ecolo et Dimitri Fourny pour le CDH) de la commission Publifin entourés de quelques commissaires, présentaient, lundi midi, le rapport complet de leurs travaux. Plus étoffé que le rapport intermédiaire sorti il y a quelques semaines, on n'y trouve cependant pas de très grandes nouveautés. Si ce n'est un point détaillé en fin de conférence de presse relatif aux éventuelles poursuites judiciaires que pourraient encourir les dirigeants de Nethys. En effet, les députés de la commission Publifin ont listé, au sein d'un procès-verbal, les indices d'infractions pénales. Une liste qui sera transmise, avec le rapport, aux autorités judiciaires. Que retrouve-t-on dans ce P.-V. ?

1 Les comités de secteur

En ce qui concerne les fameux comités de secteur, la commission considère que leur création et l'octroi, aux administrateurs de ces comités, de rémunérations fixes pourraient se révéler pénalement répréhensibles au vu de l'activité particulièrement réduite de ces comités. Le procès-verbal qui marque la création de ces comités serait insuffisant pour justifier les rémunérations importantes. On retiendra également que les "démarches de dissimulation de ces comités", de la part des dirigeants de Publifin-Nethys, pourraient être un élément susceptible de poursuites pénales.

À Savoir

Combien : La commission d'enquête a consacré au total, 29 réunions (réunions de travail et auditions) à ses travaux. Elle a siégé 180 heures et 47 minutes en séance publique et 19 heures et 48 minutes à huis clos. Le bureau de la commission a consacré 33 réunions à ses travaux pour un total de 58 heures et 45 minutes. La première audition a eu lieu le 20 février 2017 et la dernière, le 22 juin 2017.

Quand : Le 12 juillet prochain, le rapport de la commission Publifin/Nethys sera présenté au Parlement wallon. Les députés réunis en séance plénière seront invités à débattre du rapport et des nombreuses recommandations qu'il contient. Pour autant, il ne sera pas possible aux députés d'en faire modifier une seule ligne.

2 Les marchés publics

La commission pointe "le non-respect de dispositions statutaires et de la législation sur les marchés publics ainsi que des dispositions de législations sociales par des membres de la direction et par des organes de gestion de Publifin-Nethys". Un deuxième point concerne aussi partiellement le respect de la législation sur les marchés publics. Il s'agit de la restructuration du groupe qui a permis de sortir des règles édictées par le code de la démocratie locale et de la décentralisation.

3 Les rémunérations des dirigeants

On retrouve dans ce point un très grand nombre d'indices d'infraction pénale. A savoir, "l'octroi de rémunérations anormalement élevées aux membres de la direction de Nethys" ainsi qu'un pourcentage extrêmement élevé du montant variable de la ré-

munération de ces mêmes dirigeants sans objectifs chiffrés. Sachant que ces rémunérations sont octroyées par un comité de nomination et de rémunération "auquel les mêmes membres de la direction sont systématiquement invités et presque seuls à y prendre la parole", précise encore le rapport. Les commissaires soulignent aussi la prise en charge par Nethys des cotisations sociales dues par Stéphane Moreau alors qu'il a un statut d'indépendant. Une prise en charge "pour une période indéterminée à partir du 8 juin 2007, décidée le 3 décembre 2013 par le comité de nomination et de rémunération de Nethys". Enfin, le paiement des rémunérations des dirigeants par une société extérieure (AGM), appartenant à trois administrateurs est aussi dans le viseur des commissaires pour une éventuelle infraction pénale.

4 Les prises de participation

On retrouve dans ce chapitre la prise de participation d'une filiale de Nethys, aux côtés de Stéphane Moreau, d'un autre administrateur et d'un des cadres de la société pour fonder la société SA Electri-

La prise en charge, des cotisations sociales dues par Moreau

cité du Bassin Ivugha au Congo. Un investissement de Nethys dans cette même société est aussi pointé du doigt.

5 Disparitions d'éléments

La commission considère encore que *“la suppression d'un certain nombre d'éléments de fichiers informatiques, le 22 février 2017”*, concernant notamment un répertoire intitulé *“Comité de nomination et de rémunération”*, pourrait être considérée comme une infraction pénale. Des documents qui se trouvaient dans l'ordinateur d'un membre du comité de direction de Nethys. Ils avaient été créés entre 2012 et 2016.

S. Ta.

La commission Publifin, le “procès politique” d'une certaine idée de la gouvernance

Analyse Stéphane Tassin

Quand l'affaire Publifin/Nethys éclate, à la fin du mois de décembre 2016, le monde politique francophone est loin de se douter qu'en juin 2017, le CDH décidera de retirer la prise des majorités wallonne, francophone et bruxelloise. Quelques scandales de plus et près de 240 heures de travaux plus tard, la situation politique n'est plus la même au sud du pays.

Pourtant, même après la démission du ministre wallon des Pouvoirs locaux, Paul Furlan (PS), la majorité PS-CDH n'était pas convaincue, au milieu du mois de janvier 2017, de la nécessité de mettre en place une commission d'enquête, lui préférant une commission spéciale.

Mais rapidement l'attitude d'un homme, que toute la Wallonie et Bruxelles connaissent désormais, aura suffi à faire changer tout le monde d'avis. André Gilles – puisqu'il s'agit de lui – incarnera tout au long de ses auditions, de son absence pour maladie, de ses démissions partielles, de son envie de partir avec des indemnités confortables, une gouvernance malade dont le PS aurait sans doute dû se débarrasser plus tôt.

Dans son sillage, le MR et le CDH sont aussi mouillés avec la mise en évidence de Georges Pire (MR) et de Dominique Drion (CDH), les deux larrons, nécessaires, de Gilles pour assurer la mainmise provinciale sur une intercommunale (Publifin) devenue un groupe aux ramifications multiples (Nethys). Car derrière ces trois hommes, c'est toute la direction de Nethys qui sera, au fur et à mesure des auditions, épinglée par des commissaires en prise d'assurance progressive.

Rapidement, l'audition des trois présidents de comité de secteur livre leur verdict. Claude Emonts (PS), connu sur la place liégeoise pour une carrière politique sans tache et un engagement social qui

forçait presque l'admiration, termine sa vie politique dans un scandale dont il se serait bien passé.

Les deux autres présidents de comité de secteur, Mohammed Bougnouch et Catherine Megali semblaient, par contre, tombés dans cette affaire par hasard. Vu la technicité des secteurs dont ils avaient la charge, ils donnaient surtout le sentiment d'être parfaitement incompétents pour exercer de telles fonctions. Ces bons serveurs du PS avaient été envoyés là pour les services rendus par le passé.

L'impressionnante audition de Moreau

Les comités de secteur n'étaient qu'une mise en bouche. Pour le plat principal, tout le monde attendait celui dont on ne doit pas prononcer le nom, Stéphane “Volde” Moreau, est venu présenter ses 300 “slides”. Convaincu de son bon droit, il se présentera devant les commissaires wallons avec l'attitude contraire de celle d'André Gilles. Stéphane Moreau ne fera aucunement preuve d'arrogance, déstabilisant même un peu les commissaires. Il justifie tout, il connaît son dossier sur le bout des doigts. Il mouille Marcourt et Furlan auxquels il aurait présenté la restructuration de l'intercommunale. Au vu de sa prestation, il pourrait même sortir de son audition avec une augmentation tant il semble doué.

Lorsque la fièvre retombe, chacun se souvient quand même que le futur ex-bourgmestre d'Ans touche un montant annuel qui avoisine le million d'euros d'argent normalement public.

Viendra ensuite Bénédicte Bayer, la directrice générale de Publifin, membre de la garde rapprochée de Stéphane Moreau, qui perdra son sang-froid à de nombreuses reprises.

Si les péripéties et les auditions de la commission Publifin/Nethys seront nombreuses ces cinq derniers mois – on pourrait en tirer un roman –, il n'en reste pas moins que c'est peut-être le procès d'une certaine manière de faire de la politique qui s'est tenu à Namur. Avec les conséquences que l'on connaît désormais.

Stéphane Moreau ne fera aucunement preuve d'arrogance.